



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 27 mars 2026*

Nbre de Conseillers en exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 8  
Pouvoir : 1

Pour : 8  
Contre : 0  
Absention : 0

L'an deux mille vingt six, le 27 mars, le Conseil d'Administration dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe QUEBEC  
Date de Convocation du Conseil d'Administration : 23/03/2026

**PRESENTS** : MM. Christophe QUEBEC – Sandrine LACOUR – Sophie MARCOCCIO – Patrick NARDOU - Françoise GUERRIER – Maud SAGASPE – Alicia DESSUGE  
**EXCUSEES** : Julie MICOULAS – Christèle PERRET  
**POUVOIR** : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR  
**Secrétaire de séance** : Sandrine LACOUR

### 2026 – D01 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.123-6 ;  
Le Maire, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président.  
L'élection du Vice-Président a lieu au scrutin secret conformément à l'article L.123-18 du CASF  
Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : Sandrine LACOUR

Le scrutin déclaré ouvert, les membres du Conseil d'Administration procèdent au vote.  
Un fois, le scrutin clos, il est procédé au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrage exprimé : 8  
Majorité absolue : 5  
Sandrine LACOUR : 8 voix



Mme Sandrine LACOUR ayant obtenu 8 voix, est élue Vice-Présidente pour la durée du mandat en cours. Elle assistera le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplacera en cas d'absence ou d'empêchement.

Fait à Rauzan,  
Le 27 mars 2026

La Secrétaire,

Sandrine LACOUR

Le Président,

Christophe QUEBEC